

# CONSEILS PRATIQUES PROCÉDURES

## PERMIS

### Tout d'abord créer son compte personnel

- Comment ?
  - Rendez-vous sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) ;
  - Cliquez sur « **Mon espace** » en haut à droite de l'écran ;
  - identifiez-vous avec **FranceConnect** en cliquant sur le bouton :
  - Sélectionnez l'organisme pour lequel vous possédez des identifiants :



**Exception** : si vous n'appartenez pas au régime général de la sécurité sociale ou si vous êtes non imposable, créez directement votre compte personnel en utilisant votre courriel.

### Les pièces nécessaires à votre démarche

- Préparez vos documents numérisés suivants :
  - Une **pièce d'identité** en cours de validité
  - Un **justificatif de domicile** (facture eau, gaz, électricité, etc. de moins **DE 6 MOIS** ;
    - si hébergé(e) : attestation hébergement + pièce d'identité hébergeant)
  - Tout autre document qui pourrait être demandé (Avis médical, etc.).

Afin d'intégrer ces documents, utilisez votre scanner et intégrez-les en cliquant sur « **joindre une pièce** »  
**SI** vous ne possédez pas de scanner utilisez votre téléphone mobile pour les prendre en photos (elles doivent être parfaitement lisibles)

- **Votre carte de paiement** pour les cas de perte ou de vol afin de payer le timbre fiscal en ligne ;
- **Une photo** :
  - Au format numérique, indiquez le code se trouvant en haut à gauche sur les photos dans la case prévue dans l'étape « photographie » ;
  - Sinon à la fin de la démarche téléchargez le « *FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PHOTOS* » et collez votre photo dans le cadre prévu. Signez à l'encre noire sans dépasser et envoyez le document sous **15 jours** à l'adresse indiquée en haut à droite du formulaire.

### Concernant votre démarche

- Il est possible de revenir sur la démarche commencée en se rendant dans « **Mon espace conducteur/ identité/véhicule** », en sélectionnant « **Modifier** » et en cliquant sur « **OK** » (Pensez à enregistrer chaque étape de votre démarche).
- Toujours dans « **Mon espace conducteur** », sélectionnez « **Consulter** ».



Vous y trouverez à télécharger soit votre attestation de droit de conduire en cas de perte, soit votre Cerfa vous permettant de vous inscrire dans une auto-école, soit la raison du rejet ou de la mise en attente de votre demande.